



La FNAS FO et la FNPOS CGT soumettent à la branche de l'aide à domicile la motion suivante.



Au vu de l'avancée des négociations sur la classification et les rémunérations, les deux organisations FO et CGT réunies en intersyndicale le 1^{er} octobre 2019 vous font part des points communs d'achoppement lors des négociations paritaires :

MOTION

BAD

**Branche
de l'Aide
à Domicile**

- simplification du dispositif pour la gestion et la compréhension des salariés
- suppression de la fluctuation de la rémunération et de l'individualisation du salaire,
- une valorisation plus importante de l'ancienneté
- le maintien de la reconnaissance salariale des diplômes nationaux,
- la fin des glissements de tâches pour les niveaux 1, échelon 1 et 2.

**FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ACTION SOCIALE FO**
7 PASSAGE TENAILLE
75 014 PARIS
T. 01 40 52 85 80
F. 01 40 52 85 79
lafnas@fnasfo.fr

Dans ce contexte l'intersyndicale FO et CGT sera opposée à la signature d'un texte qui ne reprendrait pas les 5 points évoqués ci-dessus.

**FÉDÉRATION CGT
ORGANISMES SOCIAUX**
263 rue de Paris
93100 MONTREUIL
T : 01 55 82 87 01
F : 01.48.18.29.80
aideadomicile@orgasociaux.cgt.fr

Paris, le 1^{er} octobre 2019